

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Fougères-
Vitré
Canton de
La Guerche-de-Bretagne
Commune de Rannée



Convocation le : 15.03.2018
Affichage le : 15.03.2018
Affichage CR le : 22.03.2018

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2018</p>

L'an deux mil dix huit, le vingt mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de RANNEE, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard CHOPIN, Maire.

Etaient présents : Gérard CHOPIN, Jean-Pierre QUEGUINER, Hervé REBOURS, Myriam MALECOT, Camille FERRE, Guy FERRE, Karine BODIN, Laurent MOREL, Vanessa FERIAU, Arlette DROUET, Ludivine MARTIN, Jacques BIDAUX, Bruno LEPAGE.

Etaient absents et excusés : Myriam BIELLI, Valérie HALLET.

Secrétaires de séance : Karine BODIN, MARTIN Ludivine.

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 13

Monsieur Le Maire demande si des éléments doivent être rajoutés au compte-rendu du Conseil Municipal dernier. Les membres du Conseil Municipal approuvent le compte-rendu précédent.

2018.03.20.01	VALIDATION D'UN EMPRUNT POUR FINANCER LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU BOURG
----------------------	---

Afin de financer les travaux d'aménagement du bourg, il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 300 000 euros.

La Caisse d'Epargne Bretagne-Pays de Loire a proposé un emprunt avec les caractéristiques suivantes :

- Montant : 300.000 €
- taux : fixe de 1,54 %
- amortissement progressif
- Périodicité de remboursement : trimestrielle
- Durée : 20 ans.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- VALIDER l'emprunt proposé par la Caisse d'Epargne Bretagne-Pays de Loire

2018.03.20.02	VALIDATION D'UN CREDIT RELAIS POUR FINANCER LA TVA DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU BOURG
----------------------	--

Afin de financer la TVA des travaux d'aménagement du bourg, il y a lieu de recourir à un emprunt relais d'un montant de 110 000 euros.

La Caisse d'Epargne Bretagne-Pays de Loire a proposé un crédit relais avec les caractéristiques suivantes :

montant	:	110.000 euros
durée totale	:	2 an(s)
taux	:	0,38 %
périodicité	:	trimestrielle
Amortissement	:	In fine
frais de dossier	:	300 euros

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- VALIDER le crédit relais proposé par la Caisse d'Epargne Bretagne-Pays de Loire

2018.03.20.03	APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2017
----------------------	--

Les différents comptes administratifs de l'année 2017 sont présentés.

SYNTHESE DES RESULTATS - BUDGETS COMMUNE	
RESULTAT DE CLÔTURE 2017 EN FONCTIONNEMENT	+ 278 734.52 €
RESULTAT DE CLÔTURE 2017 EN INVESTISSEMENT	+ 53 417.78 €

SYNTHESE DES RESULTATS - BUDGET ASSAINISSEMENT	
RESULTAT DE CLÔTURE 2017 EN FONCTIONNEMENT	+ 89 923.67 €
RESULTAT DE CLÔTURE 2017 EN INVESTISSEMENT	+ 74 052.51 €

SYNTHESE DES RESULTATS - BUDGET LOTISSEMENT ARDENNE 2	
RESULTAT DE CLÔTURE 2017 EN FONCTIONNEMENT	Néant
RESULTAT DE CLÔTURE 2017 EN INVESTISSEMENT	- 12 932.32 €

SYNTHESE DES RESULTATS - BUDGET LOTISSEMENT ARDENNE 3	
RESULTAT DE CLÔTURE 2017 EN FONCTIONNEMENT	- 0.32 €
RESULTAT DE CLÔTURE 2017 EN INVESTISSEMENT	- 31 280.71 €

SYNTHESE DES RESULTATS - BUDGET ZA LA CROIX DE LA BARRE	
RESULTAT DE CLÔTURE 2017 EN FONCTIONNEMENT	- 1323.83 €
RESULTAT DE CLÔTURE 2017 EN INVESTISSEMENT	- 138 502.34 €

A noter que les comptes de gestion du receveur sont conformes aux comptes administratifs de la commune.

Monsieur Le Maire se retire de la salle du Conseil et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité décide de :

- DÉCLARER que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2017 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserves de sa part.
- APPROUVER les comptes administratifs 2017.

2018.03.20.04	AFFECTATION DU RESULTAT 2017 - BUDGET COMMUNAL
----------------------	---

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 du budget communal, les membres du Conseil Municipal sont amenés à se prononcer sur l'affectation du résultat du budget communal.

A noter qu'il y a une obligation de combler le déficit d'investissement par l'excédent de fonctionnement.

Le compte administratif 2017 présente :

- Un excédent de fonctionnement de 278 734.52€

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- AFFECTER l'excédent de fonctionnement au compte 1068, en section d'investissement : 278 734.52 €.
- DE NE PAS AFFECTER de montant au compte 002, en section de fonctionnement.

2018.03.20.05	AFFECTATION DU RESULTAT 2017 – BUDGET ASSAINISSEMENT
----------------------	---

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 du budget assainissement, les membres du Conseil Municipal sont amenés à se prononcer sur l'affectation du résultat du budget assainissement.

Le compte administratif 2017 du budget assainissement présente un excédent de fonctionnement de 89 923.67 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- AFFECTER l'excédent de fonctionnement au compte 002, en section de fonctionnement : 89 923.67 €.
- DE NE PAS AFFECTER de montant au compte 1068, en section d'investissement.

2018.03.20.06	VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018
----------------------	--

Monsieur FERRE, 1^{er} Adjoint, propose de ne pas augmenter le taux d'imposition pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

CONSERVER les taux d'imposition pour l'année 2018 comme suit :

- Taxe d'habitation : 15.23 %.
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 14.99 %.
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37.89 %.

2018.03.20.07	SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LA CAPTURE, LE RAMASSAGE ET LE TRANSPORT DES ANIMAUX EN DIVAGATION ET/OU DANGEREUX
----------------------	---

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il relève de la responsabilité des maires de lutter contre la divagation animale sur le territoire communal. Il est donc obligatoire de disposer d'une fourrière ou d'avoir signé une convention avec une fourrière.

Par conséquent une convention avec une fourrière doit être signée par Monsieur le Maire.

« L'arche de nos compagnons » propose un contrat de prestation de services pour la capture et la gestion des animaux et divagation et/ou dangereux conclu du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019. Le prix correspond à 0.70 € par an et par habitant soit 1110 habitants x 0.70 € : 777 € HT pour la prise en charge de 6 animaux non identifiés par an. Toutes captures supplémentaires seront facturés 169.33 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- AUTORISER Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tout document relatif à cette affaire.

2018.03.20.08	DECISIONS DU MAIRE ET QUESTIONS DIVERSES
----------------------	---

LARDEUX (PLANTES) 888.61 €

ROUGE MOTOCULTURE (TONDEUSE) 1623.37 €

CLAUDE MALECOT (TERRASSEMENT AVENUE ST LAZARE) 3232.20 €

FOUSSIER 1850.12 €

TOTAL DE 7 594.30 €

- Choix du devis des plaques monument aux morts

Marbrerie GUIFFAULT

L'atelier lettres et décors

Le conseil municipal décide de retenir le devis Marbrerie GUIFFAULT pour un montant de 4 300 €

- Aménagement du bourg

L'entreprise COLAS propose un autre type de revêtement pour les stationnements engazonnés, avec la pose de pavés béton 20x20x8 épaisseur (sans incidence financière).

- Surfaces des terrains achetés par la commune

Parcelles 147 et 148 : 1 a 15 ca et 80 ca

Parcelle 151 : 1 a 61 ca

- Surface du terrain vendu par la commune

Parcelle 368 : 1 a 73 ca

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : le 10 avril 2018